

SAONE ET LOIRE
Mairie
71330 DICONNE
Tél.: 03.85.72.00.23



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE DICONNE

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 071-217101757-20230217-2023D002-DE

S²LOW

L'an deux mille vingt-trois et le 17 du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de Monsieur Robert COULON, Maire,

Etaient présents : COULON Robert, COLAS Daniel, DUFOUR Maryse, BRISET Sylvianne, Marion SAVOY, POCOBELLO Christiane, BERGERAS Roger

Etaient représentés : JULLIEN Jean-Marc, procuration à POCOBELLO Christiane

Etaient absents et excusés : MAURY Thomas

A été nommé secrétaire de séances : BERGERAS Roger

**REUNION DU
17 février 2023**

Date de convocation :

06/02/2023

Date d'affichage :

20/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents ou repr : 8

Absents : 1

Délibération
2023-2

OBJET :

Avenant à la délibération no 2022-20 du 15 septembre 2022 précisant l'adoption de la nomenclature M57 budgétaire et comptable développée au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

Suite à la délibération no 2022-20 du 15 septembre 2022 concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 par anticipation du 1^{er} janvier 2023,

Un avenant à cette délibération est établi pour préciser si la nomenclature M57 est développée ou abrégée .

La précédente nomenclature était la M14 développée.

Cette précision n'étant pas mentionnée dans la délibération no 2022-20,

Les membres du conseil municipal choisissent, à l'unanimité des membres présents, d'adopter la nomenclature M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Fait à Diconne, le 17 février 2023

Le Maire,
Robert COULON

